

Plan d'action ITIE 2017-2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	4
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2016	4
I.1. Politique minière.....	4
I.2. Les résultats de l'activité minière	7
II. RAPPEL DES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2016	8
2.1. Acquis de l'ITIE-Burkina	8
2.1.1. <i>Le bon fonctionnement du groupe multipartite ou comité de pilotage</i>	8
2.1.2. <i>La production régulière des rapports sur les flux de paiements</i>	9
2.1.3. <i>La publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso</i>	9
2.1.4. <i>Le renforcement du débat public sur le secteur minier</i>	10
2.1.5. <i>L'élaboration d'une loi ITIE sur la transparence</i>	10
2.1.6. <i>Elaboration d'une feuille de route sur la propriété réelle</i>	10
2.2. Insuffisances de l'ITIE-BF.....	10
2.2.1. <i>Le recrutement tardif de l'administrateur indépendant</i>	10
2.2.3. <i>La mobilité de certains représentants au comité de pilotage</i>	10
2.2.4. <i>Absence de données spécifique dans le secteur minier</i>	10
2.3. Défis	11
2.3.1. <i>Le recrutement de l'administrateur dans les meilleurs délais</i>	11
2.3.4. <i>Constitution d'une base de données</i>	11
III. FONDEMENTS	11
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	14
4.2. L'attribution des autorisations et titres miniers	14
4.3. Le suivi de la production	14
4.4. La collecte des revenus	14
4.5. La répartition des revenus	14
4.6. La contribution sociale et économique	15
V. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE.....	15
5.1.Suivi par le groupe multipartite ou comité de pilotage.....	15
5.2.Cadre légal et institutionnel.....	16
5.3.Prospection et production	16
5.4.Collecte des revenus	16
5.5.Attribution des revenus	16
5.6.Dépenses sociales et économiques	16
5.7.Résultats et impact	16
5.8.Fonctionnement et renforcement de capacités du SP-ITIE.....	17
VI. OBJECTIFS POURSUIVIS.....	17
VII.RESULTATS ET PROGRES ENVISAGES	18
VIII.COÛT ET FINANCEMENT	18
8.1.Coût du plan d'action 2017-2019	18
8.2.Financement du plan d'action	19
IX.DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	19
9.1. Mécanisme de mise en œuvre.....	19
9.2. Mécanisme de suivi.....	19
9.3. Cadre de mesure des résultats	19

X.HYPOTHESES ET RISQUES.....	20
10.1. Hypothèses	20
10.2. Risques	20
CONCLUSION.....	20
ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES	23
ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PLAN D'ACTION 2017-2019	38
ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DES RESULTATS.....	42

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adhéré en 2007 à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) perçue comme une initiative internationale de bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives. Cette décision d'adhérer à l'ITIE avait pour objectif d'œuvrer efficacement pour que l'exploitation des ressources minières du pays contribue au développement et à la réduction de la pauvreté mais visait également à garantir un maximum de transparence dans la gestion des ressources minières ainsi qu'une meilleure communication entre les différents intervenants du secteur minier.

Ainsi, après avoir satisfait aux exigences d'adhésion, le Burkina Faso a obtenu le statut de « Pays Conforme » depuis le 27 février 2013.

Cela fait neuf (09) ans que le Burkina Faso à travers le groupe tripartite composé de la société civile, de l'administration et des sociétés minières met en œuvre le processus ITIE dont le champ s'est élargi pour prendre en compte toute la chaîne de valeur des industries extractives à savoir :

- la publication des contrats et licences ;
- le suivi et la publication des quantités de production ;
- le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances ;
- l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive ;
- la contribution sociale et économique à travers la protection environnementale et l'amélioration des conditions sociales sur les sites miniers, les investissements durables réalisés au profit des générations futures.

Ainsi, pour accroître la transparence dans le secteur minier du Burkina Faso à travers la mise en œuvre de l'ITIE le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF s'est doté d'un plan d'actions 2016. Ce plan d'actions, élaboré suivant les directives de la Norme ITIE adoptée en 2016 et conformément aux principes ITIE, intègre les priorités nationales en matière de gestion du secteur extractif contenues dans le Plan national de développement économique et sociale (PNDES) et la politique sectorielle des mines.

Le plan d'actions 2017-2019 élaboré par les parties prenantes (Etat, compagnies minières, société civile) est exécuté par le Secrétariat Permanent de l'ITIE sous le contrôle du comité de pilotage. Les activités contenues dans le plan d'actions, prennent aussi en compte des activités extraites des plans d'actions sectoriels des structures impliquées dans le domaine des industries extractives.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER EN 2016

I.1. Politique minière

Le secteur minier au Burkina Faso est considéré comme l'un des plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. En raison de ses performances au cours des dernières années, le Burkina Faso passe d'un pays à vocation agricole à un pays minier disposant de

potentialités minières aussi importantes que variées, réparties sur l'ensemble du territoire.

Les principales ressources sont l'or, le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires. Des indices de diamant, bauxite, nickel et vanadium ont été répertoriés dans des formations géologiques diverses. Cependant, l'or reste le minerai le plus exploité au Burkina Faso.

Le processus de développement du secteur minier a été amorcé par les réformes incitatives (code minier 2003, ouverture de la recherche minière au secteur privé), l'intensification des investissements et l'ouverture des mines industrielles.

Cependant, la contribution du secteur au développement socio-économique durable du Burkina Faso en général et plus particulièrement des populations riveraines des zones minières reste en deçà des attentes.

La politique minière adoptée en octobre 2014 avait pour vision globale « A l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement économique et social durable ».

Pour ce faire, deux orientations stratégiques ont été identifiées. Il s'agit de :

- créer les conditions favorables pour la recherche et l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales ;
- maximiser les retombées de l'exploitation des substances minérales au profit de l'Etat et des collectivités territoriales, en utilisant de façon optimale la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable.

Le code minier de 2003 avait pour objectif essentiel d'attirer les investisseurs. Il a effectivement permis à la faveur de la remontée des cours des métaux précieux amorcée en 2008, un essor sans précédent du secteur minier burkinabè.

Un nouveau code minier a été adopté le 26 juin 2015 afin de relever les défis relatifs à l'optimisation des recettes de l'Etat, au développement communautaire, à la réhabilitation environnementale, au développement des chaînes de valeur du secteur minier à travers la promotion du secteur privé national, à la gouvernance du secteur minier et à la sécurisation des sites miniers.

Présenté comme un code de développement durable à travers les innovations qu'il apporte, ses sept (07) décrets d'application ont été adoptés le 16 Décembre 2016. Ce sont :

* le décret portant modalités de perception, organisation et fonctionnement du Fonds minier de développement local,

* le décret portant modalités de perception et de répartition du fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la Terre,

- * le décret portant gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine,
- * le décret portant modalités de perception, d'utilisation du fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés,
- * le décret portant fixation des taxes et redevances minières,
- * le décret portant adoption d'un modèle-type de convention minière,
- * le décret portant gestion des autorisations et titres miniers.

Les objectifs du nouveau code minier sont entre autres :

- la maximisation des recettes publiques,
- l'amélioration de la gestion des autorisations et titres miniers,
- une meilleure contribution du secteur minier au développement communautaire,
- la prise en compte des directives des organisations d'intégration régionale en matière de politique minière.

Conformément à ces objectifs, certaines problématiques ont connu des changements profonds tels que :

- les principes de gouvernance,
- la gestion des autorisations et titres miniers,
- la fiscalité et autres formes de perceptions,
- la gestion environnementale des activités minières,
- la protection de l'intérêt général,
- le développement local,
- la répression des infractions et le règlement des litiges.

En matière de principe de gouvernance, des règles de transparence sont clairement inscrites dans le nouveau code à travers :

- l'affirmation de l'adhésion de l'Etat à toute initiative de bonne gouvernance dans le secteur minier notamment, le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (article 6 code minier);
- l'obligation de publier les contrats ou conventions minières au Journal Officiel (article 16, 26,27, 191 du code minier)
- l'obligation pour les détenteurs des autorisations et titres miniers de faire des déclarations semestrielles de leurs activités (article 172);
- l'obligation pour les détenteurs des autorisations et titres miniers de se soumettre aux mécanismes de déclaration des paiements effectués à l'Etat au titre des initiatives de bonne gouvernance auxquelles adhère le Burkina.

I.2. Les résultats de l'activité minière

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel minier riche et varié dominé par l'exploitation de l'or.

Sur la base des statistiques des finances publiques, les paiements effectués par les entreprises minières se chiffrent à **189,983** milliards de FCFA pour l'année 2016 contre **168,410** milliards en 2015, soit une hausse de **12,81%**. Cette hausse serait imputable essentiellement à l'entrée en production de deux sociétés minières (RIVERSTONE KARMA SA et ROXGOLD SANU SA).

En terme d'emplois directs, les mines industrielles emploient environ 7 032 personnes dont 6 546 nationaux (93%) et 486 non nationaux (7%).

Au 31 décembre 2016, on enregistre **632** titres miniers et autorisations valides dont :

- **430** permis de recherche ;
- **19** permis d'exploitation industrielle de grandes mines dont 11 mines en production, 05 en construction et 03 en arrêt de production ;
- **34** permis d'exploitation semi-mécanisée d'or ;
- **84** autorisations d'exploitation artisanale ;
- **65** autorisations d'exploitation des substances de carrières.

La production minière industrielle de l'or du Burkina Faso a évolué ainsi qu'il suit :

Tableau de l'évolution de la production d'or au BF en million

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production en tonnes	12,5	23,1	30,2	32,6	32,904	36,503	36,3	38,12
Variation en %	-	84,8%	30,7%	8,10%	0,9%	10,9%	-0,5%	5%

Entre 2015 et 2016, la production minière a augmenté de 5% traduisant ainsi une reprise de la production minière.

I.3. Les innovations du nouveau code minier en matière de bonne gouvernance et de transparence

Le code minier 2015, a apporté des changements par rapport à celui de 2003.

Des innovations du nouveau code minier, on relève

- en matière de gouvernance :
 - l'institution d'un rapport annuel conjoint des Ministères en charge des finances et des mines sur l'Etat des contributions au fonds minier de développement local à publier dans la Presse et le Journal officiel ;

- l'institution de rapports annuels soumis à l'adoption des conseils municipaux et régionaux, aux structures de contrôles de l'Etat sur l'usage des ressources de ce fonds minier ;
 - l'institution d'un rapport annuel conjoint exhaustif et complet des ministères en charge des mines, de l'environnement et des finances sur l'état des contributions et de gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine;
 - l'interdiction de détenir un intérêt quelconque dans un titre minier ou autorisation par tout agent de l'Administration des mines, les élus locaux et nationaux, les personnalités de l'Etat notamment les membres du Gouvernement et les présidents d'institution ;
- en matière de transparence :

La modernisation du cadastre minier avec la mise en place d'un nouveau système informatisé ayant pour objectif de faciliter la gestion cadastrale tout en garantissant le principe de transparence dans l'octroi et la gestion des titres miniers afin d'améliorer la gouvernance et le climat de l'investissement dans le secteur minier. Le projet inclut entre autres la mise en ligne des données sur les titres miniers telles que prévues par la Norme ITIE. La finalisation du projet initialement prévue pour septembre 2016 a été reportée pour la fin du 1^{er} trimestre 2017. Il répond aux standards internationaux.

II. RAPPEL DES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE L'ANNEE 2016

2.1. Acquis de l'ITIE-Burkina

La mise en œuvre de l'ITIE a permis au groupe multipartite d'engranger des acquis dans le cadre de la gouvernance du secteur minier.

2.1.1. Le bon fonctionnement du groupe multipartite ou comité de pilotage

Selon les textes juridiques, le comité de supervision se réunit au moins deux fois dans l'année mais au cours de l'année 2016 le comité de supervision a tenu une session.

Par contre, le comité de pilotage qui, juridiquement doit se tenir au moins trois fois par an, a fonctionné normalement et s'est réuni quatre fois en session ordinaire et une fois en session extraordinaire au cours de l'année 2016.

Le rapport sur les flux de paiements et de recettes portant sur 2013 a été présenté aux populations de 12 localités minières et à Ouagadougou et les membres du groupe multipartite y ont pris part.

Les membres du groupe multipartite ont, de même participé régulièrement aux différents travaux de réflexion organisés par le Secrétariat permanent de l'ITIE. Le taux de participation des membres du GMP s'élève à environ 82,67%.

Le GMP a renforcé les capacités de ses membres sur la nouvelle Norme ITIE adoptée en 2016, la RSE des sociétés minières de même que sur le code minier 2015 et ses implications.

2.1.2. La production régulière des rapports sur les flux de paiements

Le rapport sur les flux de paiements et de recettes portant sur 2013 et celui portant sur 2014 ont été élaborés et publiés après ceux de 2008-2009, 2010, 2011 et 2012. Ce sont le 5^{ème} et le 6^{ème} rapport ITIE du Burkina Faso.

2.1.3. La publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso

Le Rapport ITIE 2013 a été disséminé à Ouagadougou et dans 12 communes abritant des mines à savoir Batié , Niankolodougou , Yaho , Yalgo , Tongomayel , Gorom-Gorom, Réo, Namissiguima , Sabcé, Mogtédou , Zabré , Gogo .Cette tournée de dissémination du rapport ITIE 2013 a touché environ 900 personnes issues de la société civile, de l'administration, des élus et autres.. En sus, plusieurs milliers de personnes ont été directement touchées par le truchement des couvertures médiatiques réalisées par des radios de proximité, sollicitées pour donner de larges échos aux sessions de dissémination.

De même, treize émissions radiophoniques suivies de jeux radiophoniques ont été réalisés sur les antennes de treize radios locales ou radios de proximité, couvrant une quinzaine de zones minières.

REGIONS	RADIOS	COMMUNES	ZONES MINIERES
CENTRE-NORD	Radio voix des Lacs	Kongoussi	BISSA GOLD, SOMITA SA
CENTRE-EST	Radio Pag La Yiri	Zabré	BMC
CENTRE-SUD	Radio Pax	Manga	KIAKA GOLD
BOUCLE DU MOUHOUN	Radio La Voix des Balès	Boromo	ROX GOLD
CENTRE-OUEST	Radio La Voix du Sanguié	Réo	NANTOU MINING SA
PLATEAU CENTRAL	Radio de l'Unité	Boudry	OREZONE INC SARL
CENTRE-NORD	Radio Nayineéré	Boulsa	BISSA GOLD, SOMITA SA
SAHEL	RTB 2	Dori	IAM GOLD ESSAKANE
NORD	Radio La voix du Paysan	Ouahigouya	KALSAKA
SUD-OUEST	Radio ESO	Gaoua	AMPELLA MINING
SAHEL	Radio LCD	Djibo	IAM GOLD ESSAKANE
CASCADE	Radio Munyu	Banfora	GRYPHON MINERALS
HAUTS BASSINS	Radio RED	Houndé	AVION GOLD

Le rayon moyen de couverture de chacune de ces radios de proximité est de 50 kilomètres pour des audiences comprises entre 20 000 à 150 000 auditeurs/auditrices selon les estimations des promoteurs desdites radios.

2.1.4. Le renforcement du débat public sur le secteur minier

Suite à la publication du rapport ITIE 2014 et 2015, des débats publics ont été menés.

2.1.5. L'élaboration d'une loi ITIE sur la transparence

Un projet de loi sur la transparence a été élaboré par le GMP et soumis au gouvernement pour son adoption.

2.1.6. Elaboration d'une feuille de route sur la propriété réelle

Une feuille de route sur la propriété réelle a été élaborée et publiée pour rendre effective d'ici 2020 la publication de la propriété réelle des entreprises minières.

2.2. Insuffisances de l'ITIE-BF

L'ITIE Burkina Faso, malgré les progrès engrangés est soumise à des contraintes liées à des insuffisances diverses.

2.2.1. Le recrutement tardif de l'administrateur indépendant

Compte tenu de la lenteur des acteurs dans l'exécution des procédures de recrutement du consultant, sur financement banque mondiale, l'administrateur indépendant est recruté vers la fin du 3^{ème} trimestre. Toute chose qui ne lui laisse pas assez de temps pour les travaux de conciliation.

2.2.2. La faible mise en œuvre de certaines recommandations

Après la production et la diffusion des rapports ITIE, plusieurs recommandations ont été formulées afin d'améliorer la mise en œuvre de l'Initiative. Dans le cadre du suivi, il ressort une faible mise en œuvre de certaines recommandations par les structures chargées de leur exécution.

2.2.3. La mobilité de certains représentants au comité de pilotage

Au niveau de la composante administration publique représentant le gouvernement au sein du comité de pilotage, il y'a fréquemment des changements dus au fait que le choix d'une personne pour être membre du comité de pilotage tient au fait qu'il occupe un poste donné.

Par conséquent, lorsqu'intervient une nouvelle nomination à ce poste, il y'a nécessité de renforcer ses capacités pour lui permettre de comprendre l'ITIE et jouer correctement sa partition, ce qui n'est pas une évidence compte tenu des moyens limités du secrétariat permanent de l'ITIE.

2.2.4. Absence de données spécifique dans le secteur minier

Certaines données relatives aux sous-traitants dans le secteur minier, à l'orpaillage et aux questions sur la gestion des revenus miniers dans les collectivités territoriales

manquent. Cette absence ne permet pas d'appréhender toute la dimension du secteur minier burkinabè.

2.3. Défis

Pour mettre en œuvre de façon optimale la norme ITIE, un certain nombre de défis doivent être relevés par l'ITIE Burkina Faso sur la période 2017-2019.

Ce sont :

2.3.1. Le recrutement de l'administrateur dans les meilleurs délais

Pour avoir les rapports à temps et de qualité, le recrutement de l'administrateur indépendant doit être fait dans les meilleurs délais possibles. Pour ce faire une ligne budgétaire a été allouée dans le budget de l'Etat.

2.3.2. L'amélioration de la mise en œuvre des recommandations

Pour une meilleure transparence dans le secteur extractif, une amélioration de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE est plus que nécessaire.

2.3.3. Renforcement des capacités des membres du GMP

Suite au remplacement de certains membres du comité de pilotage, il serait souhaitable de renforcer les capacités des nouveaux membres afin de leurs permettre d'être au même niveau d'information que les anciens membres du comité.

2.3.4. Constitution d'une base de données

La constitution d'une base de données spécifiques pourrait combler les déficits en matière d'informations et de données spécifiques sur le secteur minier. Le SP-ITIE fait partie des sources de données viables dans le secteur minier au regard de sa position dans la mise en œuvre de l'ITIE.

III. FONDEMENTS

La mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays trouve ses fondements dans la Norme ITIE et les principes de l'ITIE tout en tenant compte de la vision de la politique sectorielle des mines et de celle du plan national de développement économique et social (PNDES).

3.1. Norme ITIE

Depuis que les Principes de l'ITIE ont été adoptés en 2003, la Norme ITIE a connu cinq fois des réaménagements successifs.

Elle a pour fondements les Principes de l'ITIE, qui, stipulent que les richesses provenant des ressources naturelles d'un pays donné doivent bénéficier à l'ensemble de ses citoyens, et que l'atteinte d'un tel objectif exige la promotion de la culture de transparence et de redevabilité.

Elle vise à approfondir le lien entre ces principes et le fonctionnement de l'ITIE.

La transparence des revenus demeure un aspect fondamental de l'ITIE. Les exigences de la Norme qui ne considéraient au départ que le paiement et les recettes des revenus du secteur minier reflètent mieux l'importance d'une extension de la transparence à d'autres aspects de la gouvernance des ressources, tels que l'octroi des titres miniers, la production et la gestion des revenus.

Désormais, les exigences s'appuient sur la chaîne de valeur des industries extractives et sa couverture : d'abord le suivi par le Groupe multipartite puis les cadres juridiques et institutionnels, l'exploration et la production, la perception des revenus, leur répartition, et enfin les dépenses et les résultats d'ordre social et économique.

3.2. Principes de l'ITIE

Les principes de l'ITIE, au nombre de douze sont formulés comme suit :

1. Nous partageons la même conviction que l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour une croissance économique qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.
2. Nous affirmons que la gestion des richesses issues des ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains, qui l'exercent dans l'intérêt de leur développement national.
3. Nous reconnaissons que les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes s'étalant sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix
4. Nous reconnaissons que la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.
5. Nous soulignons l'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et de faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Nous reconnaissons qu'il convient de situer les efforts pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.

8. Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement vis-à-vis de tous les citoyens en ce qui concerne la gestion des flux de revenus et des dépenses publiques.
9. Nous nous engageons à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'État et le monde des affaires.
10. Nous croyons à la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des revenus, cette approche devant être simple à adopter et à appliquer.
11. Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays.
12. Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes les gouvernements et leurs entités, les entreprises extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non-gouvernementales – ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.

3.3. Référentiel national de développement :

Le PNDES se fonde également, sur la vision Burkina 2025, intitulée : "***Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale***" et qui appelle "***les Burkinabè à transformer les déterminants de l'évolution du système Burkina, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie.***"

En outre, le programme présidentiel qui invite à "bâtir avec le peuple, un Burkina Faso de *démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice*" constitue le premier fondement du PNDES.

En outre, le PNDES s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des ODD dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé en première priorité, l'ODD 9 : "***Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation***".

Partant de ces fondements évoqués ci-dessus, et considérant les défis de la transformation structurelle de l'économie nationale, la vision du PNDES à l'horizon 2020, se formule comme suit : "**le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables**".

3.4. Référentiel sectoriel du secteur minier

La politique sectorielle des mines élaborée en octobre 2013 et qui tient compte des orientations majeures du PNDES a pour vision globale « **A l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement économique et social durable** ».

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La transparence étant un aspect fondamental de l'ITIE, la mise en œuvre de l'ITIE sur la période 2017-2019 repose sur sept (07) orientations stratégiques définies relativement aux exigences de l'ITIE qui suivent l'ordre de la chaîne de valeur des industries extractives et une orientation stratégique relative au fonctionnement de la structure mettant en œuvre l'Initiative.

4.1. : L'implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au BF

L'ITIE exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un Groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile.

4.2. L'attribution des autorisations et titres miniers

L'ITIE exige la divulgation liée aux règles régissant la gestion du secteur extractif permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures pour l'octroi de droits de production et d'exploration des ressources minières, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'Etat dans la gestion du secteur.

4.3. Le suivi de la production

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'exploration et à la production des ressources minières, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur extractif.

4.4. La collecte des revenus

L'ITIE exige une réconciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives. Comprendre les paiements des entreprises et les revenus de l'Etat peut permettre d'informer par le débat public, à propos de la gouvernance dans les industries extractives.

4.5. La répartition des revenus

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'attribution des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus sont inscrits dans les budgets

nationaux et le cas échéant infranationaux, ainsi que de retracer les dépenses sociales par entreprise.

4.6. La contribution sociale et économique

L'ITIE exige la divulgation d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économiques.

4.7. : Les résultats et impact

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive devraient déclencher une prise de conscience du grand public quant à la signification des chiffres publiés ainsi qu'un débat public sur l'utilisation efficace des revenus des ressources. Les Exigences ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer un engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les rapports ITIE donnent lieu au respect des principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les leçons tirées de la mise en œuvre soient mises en pratique, que les écarts identifiés dans les rapports soient expliqués et si nécessaire corrigés, et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

4.8 : Le fonctionnement et renforcement de capacités du SP-ITIE

Pour une mise en œuvre efficace de l'Initiative, il est capital que les moyens soient mis à la disposition des acteurs afin de bien faire fonctionner les instances et le secrétariat permanent de l'ITIE.

V. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'ITIE sur la période 2017-2019 se fera par vingt actions selon les exigences de l'ITIE tout en suivant l'ordre de la chaîne de valeur des industries extractives et de sa couverture.

5.1. Suivi par le groupe multipartite ou comité de pilotage

Il s'agira essentiellement à travers cinq actions, de mener vingt-sept activités telles que la tenue des rencontres du groupe multipartite(GMP) l'adoption de la loi ITIE , la poursuite de la décentralisation de l'ITIE dans les localités minières , le renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de certification des comptes budgétaires de l'Etat et la mise à jour des règles de gouvernance du GMP de l'ITIE-BF.

5.2. Cadre légal et institutionnel

Il s'agira essentiellement à travers trois actions, de mener dix-neuf activités telles que la publication et le suivi des conventions minières auprès des populations, le déroulement de la feuille de route afin de rendre effective la propriété réelle des industries extractives d'ici 2020, l'achèvement de la modernisation du cadastre minier et le renforcement des capacités des acteurs sur la propriété réelle.

5.3. Prospection et production

Il s'agira, à travers deux actions, de mener dix-huit activités pour informer les acteurs sur les activités de recherche et de production minière y compris les carrières et de renforcer les capacités des acteurs du secteur à travers entre autres l'organisation d'ateliers d'informations et d'échanges ou de sensibilisation. Un accent sera mis sur le renforcement de capacités et l'appui technique des artisans miniers à la modernisation de l'exploitation.

5.4. Collecte des revenus

Il s'agira, à travers deux actions, de mener treize activités pour améliorer la qualité des rapports ITIE de même que le niveau de collecte des revenus issus du secteur minier et renforcer les capacités des acteurs notamment en matière de commercialisation de l'or.

5.5. Attribution des revenus

Il s'agira, à travers deux actions, de mener cinq activités afin de collecter les informations relatives à l'utilisation qui est faite des revenus issus du secteur minier et de les faire connaître aux populations puis de renforcer les capacités des acteurs en matière de transferts des revenus miniers aux collectivités territoriales à travers des ateliers d'information et d'échanges.

5.6. Dépenses sociales et économiques

Il s'agira, à travers deux actions, de mener douze activités afin de divulguer les informations relatives à la contribution sociale du secteur minier, de mener des études et de vulgariser tous les rapports existants sur l'utilisation et la gestion des différents fonds prévus par le code minier à travers des sessions d'informations.

5.7. Résultats et impact

Il s'agira, à travers trois actions, de mener quarante-huit activités afin de renforcer le débat public sur la gestion du secteur minier, planifier et suivre la mise en œuvre de l'ITIE et surtout de préparer et assurer le bon déroulement de la mission de validation du processus ITIE dans notre pays.

5.8. Fonctionnement et renforcement de capacités du SP-ITIE

Il s'agira à travers deux actions de mener huit activités afin d'assurer la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières au titre de l'année 2017.

VI. OBJECTIFS POURSUIVIS

L'Objectif global poursuivi par la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays est « d'améliorer la gestion des ressources pour en faire bénéficier la population ».

Il est en phase avec les orientations stratégiques et se décline en huit (8) objectifs stratégiques dont sept (7) définis en fonction des exigences de l'ITIE et un objectif relatif au fonctionnement du secrétariat permanent de l'ITIE-BF à savoir :

- i. assurer le fonctionnement du groupe multipartite ;
- ii. améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers ;
- iii. renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière ;
- iv. déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat ;
- v. rendre compte de l'utilisation des revenus ;
- vi. améliorer les conditions de vie des populations ;
- vii. assurer la conformité de la mise en œuvre de l'ITIE au BF ;
- viii. assurer le fonctionnement du secrétariat national de l'ITIE.

VII. RESULTATS ET PROGRES ENVISAGES

La mise en œuvre du plan d'actions permettra d'atteindre des résultats de développement illustratifs des changements opérés sur la période 2017-2019. Ces résultats se présentent comme suit :

	Exigence	Résultats attendus
R1	Exigence 1	Le GMP de l'ITIE-Burkina fonctionne de façon optimale
R2	Exigence 2	Les contrats et licences sont publiés
R3	Exigence 3	Les quantités de production sont suivies et publiées
R4	Exigence 4	le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances est assuré
R5	Exigence 5	La traçabilité de l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive est assurée
R6	Exigence 6	Les conditions de vie des populations sont améliorées et l'environnement est protégé
R7	Exigence 7	Les parties prenantes sont engagées dans la gouvernance du secteur extractif
R8		Le secrétariat national de l'ITIE fonctionne de façon optimale

Un cadre de résultats détaillé sera élaboré pour prendre en compte les attentes du groupe multipartite.

VIII. COUT ET FINANCEMENT

Le plan d'action 2017-2019 nécessite des moyens humains, matériels et financiers.

8.1. Coût du plan d'action 2017-2019

Le plan d'action 2017-2019 a un coût de **1 782 570 000** FCFA représentant l'incidence financière de la mise en œuvre sur la période.

	2017	2018	2019	Total 2017-2019
Objectif 1	130 000 000	53 500 000	28 500 000	212 000 000
Objectif 2	52 000 000	67 500 000	37 500 000	157 000 000
Objectif 3	40 000 000	20 000 000	-	60 000 000
Objectif 4	44 650 000	43 000 000	44 650 000	132 300 000
Objectif 5	1 500 000	38 000 000	31 500 000	71 000 000
Objectif 6	6 500 000	57 500 000	52 500 000	116 500 000
Objectif 7	363 450 000	191 660 000	160 160 000	715 270 000
Objectif 8	108 500 000	105 000 000	105 000 000	318 500 000
Total	746 600 000	576 160 000	459 810 000	1 782 570 000

Ce coût intègre les coûts des activités des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso

8.2. Financement du plan d'action

Les sources de financement actuelles couvrant **80%** du pan d'actions sont diverses et réparties comme suit :

Bailleurs	Montant (en millier)				Part en %
	2017	2018	2019	2017-2019	
Etat	250 000	300 000	350 000	900 000	64%
IDA (PADSEM)	274 810	157 320		432 130	30,7%
Ambassade de France	35 700	9 000	9 000	53 700	3,8%
Autres	20 940	0	0	20 940	1,5%
total	581 450	403 160	422 160	1 406 770	100%

Pour couvrir le besoin de financement de tout le plan d'action, des actions seront prises pour mobiliser les ressources complémentaires auprès d'autres partenaires au développement.

IX.DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action se fera à travers un mécanisme de mise en œuvre et un mécanisme de suivi (voir tableaux ci-dessous).

9.1. Mécanisme de mise en œuvre

Le plan d'actions sera mis en œuvre par tranche annuelle par le SP-ITIE, les OSC, l'administration, la chambre des mines et les sociétés minières.

Le SP-ITIE sera chargé du pilotage des activités. (Voir Matrice du plan d'actions triennal)

9.2. Mécanisme de suivi

Le suivi sera assuré par le SP-ITIE et le GMP.

Le SP-ITIE produira des rapports trimestriels qui seront soumis semestriellement au comité de pilotage pour amendement et adoption.

9.3. Cadre de mesure des résultats

En outre un cadre de mesure des résultats de la mise en œuvre du plan d'actions est produit afin de suivre ses effets et ses impacts.

La performance dans l'atteinte des résultats est rapportée dans le rapport annuel d'avancement de l'ITIE.

X.HYPOTHESES ET RISQUES

Un certain nombre d'hypothèses et risques influent sur l'atteinte des résultats escomptés dans la mise en œuvre du plan d'action.

10.1. Hypothèses

L'atteinte des résultats pourrait être favorisée par des facteurs favorables tels que :

- la volonté politique des nouvelles autorités du Burkina Faso ;
- la forte adhésion des acteurs ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières au profit de l'ITIE-Burkina Faso
- le bon fonctionnement des comités locaux ITIE.

10.2. Risques

Les risques majeurs susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats sont essentiellement :

- l'instabilité politique ;
- la corruption ;
- l'insuffisance et l'inadéquation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la persistance de l'insécurité dans une partie du pays ;
- la mobilité de certains membres du gouvernement ;
- le caractère manuel du cadastre minier ;
- le faible niveau de financement de l'ITIE-BF.

10.3. Mesures d'atténuation des risques

Afin d'atténuer les risques mentionnés ci-dessus, des mesures de mitigation suivantes sont proposées :

- sensibiliser et former régulièrement les membres du GMP;
- poursuivre le plaidoyer dans la mobilisation des ressources auprès de l'Etat et de ses partenaires ;
- travailler de concert avec l'ONASSIM ;
- achever l'informatisation du cadastre minier.

CONCLUSION

La politique nationale de développement économique et social (PNDES) document d'orientation de référence en matière de politiques et stratégies de développement du Burkina Faso, accorde une place de choix au secteur minier, l'option du Gouvernement

étant de faire du secteur minier, un véritable levier de développement socio-économique durable de notre pays.

L'Etat a montré sa volonté d'assurer la transparence dans la gestion du secteur minier afin de permettre des retombées réelles pour les populations à travers le soutien matériel, humain et financier qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'Initiative.

L'Objectif global poursuivi par la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays est « d'améliorer la gestion des ressources pour en faire bénéficier la population »

Les différentes activités notamment la signature en décembre 2016 des sept (07) textes d'application du code minier voté en 2015, l'adoption de la loi ITIE sur la transparence, la modernisation effective du cadastre minier, la mise en œuvre de la feuille de route relative à la divulgation des propriétaires réels des entreprises dans le secteur minier, le fonctionnement effectif des comités locaux ITIE et la validation réussie du processus ITIE sont des points forts qui permettront sans doute de tendre vers cet objectif de promotion d'un développement minier durable dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat, les sociétés minières et les collectivités locales; gage d'une exploitation minière participative et apaisée.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Identifiants (codes)	Mesures ou actions par programme et sous-programme	Exigence/ITIE	Programmation Physique							Programmation Financière					Total
			2017				2018			2017		2018		2019	
			T1	T2	T3	T4									
1	Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au BF	Exigence 1							130 000 000	53 500 000	28 500 000	212 000 000			
1.1	Objectif 1 : Assurer le fonctionnement du GMP	-	-	-	-	-	-	-	130 000 000	53 500 000	28 500 000	212 000 000			
1.1.1.	Action 1.1 : Tenir les rencontres								6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000			
1.1.1.1	Organiser 09 sessions ordinaires du Comité de Pilotage		X	X	X	X	X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	Budget national	SP-ITIE	
1.1.1.2	Organiser 03 sessions ordinaires du Comité de Supervision		X	X	X	X	X	X	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	Budget national	SP-ITIE	
1.1.2	Action 1.2: Légiférer sur l'ITIE								-	-	-	-			
1.1.2.1	Transmettre l'avant-projet de loi ITIE-BF à l'Assemblée Nationale pour adoption		X							-	-	-	-	Gouvernement	
1.1.2.2	Transmettre les projets de textes d'application de la loi sur l'ITIE au gouvernement pour signature		X							-	-	-	-	SP-ITIE	
1.1.2.3	Publier la loi ITIE de même que ses textes d'application		X		-					-	-	-	-	SP-ITIE ,GMP	
1.1.3.	Action 1.3: Décentraliser l'ITIE dans les localités minières								43 000 000	22 000 000	22 000 000	87 000 000			
1.1.3.1	Poursuivre la mise en place des comités locaux de l'ITIE-BF dans les communes abritant les mines		X	X	X	X				-	-	-	Ambassade de France(convention 1166)	SP-ITIE	
1.1.3.2	Faire fonctionner les comités locaux ITIE		X	X	X	X	X	X	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000	Budget de l'Etat	SP-ITIE	
1.1.3.3	Organiser des tournées de supervision des Comités Locaux de l'ITIE-BF		X	X	X	X	X	X	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE	
1.1.3.4	Acquérir trente ordinateurs de bureaux, vingt imprimantes et dix photocopieurs pour assurer le fonctionnement de dix comités locaux				X				16 000 000	-	-	16 000 000	Ambassade de France (en négociation) PADSEM	SP-ITIE, PTF	

1.1.3.5	Tenir un atelier de validation du rapport de fonctionnement des comités locaux ITIE					X			5 000 000			5 000 000	PADSEM	SP-ITIE ,GMP
1.1.4	Action 1.4: Renforcer les capacités du GMP								80 000 000	25 000 000	-	105 000 000		
1.1.4.1	Faire un plaidoyer auprès de la COMFIB de l'Assemblée Nationale et de la commission d'enquête Parlementaire et du comité de suivi mis en place pour solliciter l'augmentation de l'allocation budgétaire de l'Etat aux activités de l'ITIE	X							-	-	-	-	-	GMP
1.1.4.2	Participer aux rencontres internationales de l'ITIE	X	X			X	X	Pm	pm	pm	-		ITIE International	SP-ITIE ,GMP
1.1.4.3	Organiser une session de formation sur le thème « femmes et monde minier » des femmes élues nationales et élues locales	X						10 000 000	-	-	10 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.4	Organiser une session de formation des corps de contrôle de l'Etat sur la bonne gouvernance minière au Burkina Faso				X			15 000 000	-	-	15 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.5	Organiser un atelier de formation des élus locaux sur le nouveau code minier et ses implications pour les communautés locales		X					15 000 000	-	-	15 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.6	Organiser un atelier de formation des élus locaux sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les responsabilités du gouvernement en matière de développement communautaire				X			25 000 000	-	-	25 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.7	Renforcer les capacités des membres du comité de pilotage sur les procédures de certification des comptes budgétaires de l'Etat					X		-	10 000 000	-	10 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.8	Organiser des sessions de formation sur la fiscalité minière et l'environnement minier					X		-	15 000 000	-	15 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.4.9	Organiser une rencontre de vingt coordonnateurs pays de l'ITIE au Burkina Faso				X			15 000 000		-	15 000 000		PADSEM	SP-ITIE
1.1.5.	Action 1.5 : Mettre à jour les règles de gouvernance du GMP de l'ITIE							500 000	-	-	500 000			

1.1.5.1.	Soumettre à la signature de la hiérarchie les outils de pilotage de l'ITIE restructurés (documents relatifs au fonctionnement du comité de pilotage et du comité de supervision)		X						pm	pm	pm	-		GMP, SP-ITIE
1.1.5.2	Mettre en ligne les outils de pilotage ITIE-BF		X						pm	pm	pm	-		GMP, SP-ITIE
1.1.5.3	Renouveler les membres du GMP conformément aux textes				X				pm	-	-			GMP, SP-ITIE
1.1.5.4	Rédiger une charte contenant les engagements de la société civile pour matérialiser le protocole sur la participation de la société civile		X						-	-	-	-	-	GMP
1.1.5.5	Elaborer et transmettre à la Chambre des mines une note circulaire rappelant la disposition du code minier qui fait obligation en son article 172, al.3 à toute entité titulaire de titre minier d'adhérer à tout processus de transparence auquel le Burkina Faso se serait affilié		X						-	-	-	-	-	GMP
1.1.5.6	Organiser un atelier de présentation et d'échanges sur le règlement intérieur aux membres du GMP				X				500 000	-	-	500 000	A rechercher	GMP, SP-ITIE
1.1.5.7	Rendre publics et accessibles les comptes rendus, les décisions et rapports des travaux du GMP en mettant à jour le site internet de l'ITIE		X			X	X		-	-	-	-	-	SP-ITIE
2	Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers	Exigence 2							52 000 000	67 500 000	37 500 000	157 000 000		
2.1	Objectif 2.1 : Améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers	-	-	-	-	-	-		52 000 000	67 500 000	37 500 000	157 000 000		
2.1.1.	Action 2.1.1 : Publier les conventions minières								19 500 000	30 000 000	30 000 000	79 500 000		
2.1.1.1	Publier les conventions minières, les droits miniers, les contrats PPP et les cahiers de charges sur le site web de l'ITIE, du MEMC et sur celui de la chambre des mines			X		X	X		1 000 000	-	-	1 000 000	Coopération française-	Secrétariat permanent, MEMC, Chambre des mines
2.1.1.2	Organiser 09 rencontres de présentations des conventions minières sur 09 sites minières				X	X	X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	A rechercher	ORCADE
2.1.1.3	Produire et diffuser une maquette des propriétaires légaux des sociétés minières au Burkina Faso					X			1 500 000	-	-	1 500 000	A rechercher	SP, GMP

2.1.1.4	Tenir des ateliers de formation et d'information des communautés locales autour des sociétés sur les textes révisés (code minier et textes d'application)						X	X	-	17 000 000	17 000 000	34 000 000	A rechercher	SP, GMP
2.1.1.5	Diffuser et disséminer le guide sur la Propriété Réelle						X	X	-	3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher	SP, GMP
2.1.1.6	Diffuser progressivement les propriétaires réels des sociétés minières					X	X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	A rechercher	SP, GMP, MMCE
2.1.1.7	Achever la modernisation du cadastre minier	X	X						pm	-	-	-		DGCMIM
2.1.1.8	Mettre en place un guichet unique des mines et carrières		X	X					pm	-	-	-		DGMG, DGC
2.1.1.9	Traduire les conventions type en langues locales et pour chaque convention signée, faire ressortir la particularité		X	X	X				2 000 000	-	-	2 000 000	A rechercher	SP-ITIE, MEMC
2.1.1.10	Dupliquer et disséminer les conventions traduites en langues locales accessibles au niveau des communes abritant les sites miniers					X	X	X	5 000 000	-	-	5 000 000	A rechercher	SP-ITIE, MEMC
2.1.2.	Action 2. 1.2: Suivre les conventions minières								5 000 000	3 000 000	3 000 000	11 000 000		
2.1.2.1	Produire et publier un rapport annuel sur les attributions des autorisations et titres miniers					X	X	X	-	3 000 000	3 000 000	6 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP, GMP
2.1.2.2	Réaliser un audit sur le respect des conventions minières				X				5 000 000	-	-	5 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP-ITIE
2.1.3.	Action 2.1.3 : Renforcer les capacités des acteurs								27 500 000	34 500 000	4 500 000	66 500 000		
2.1.3.1	Organiser deux voyages d'études dans les pays avancés en PR au profit de 15 membres du comité de pilotage						X		-	30 000 000	-	30 000 000	A rechercher	
2.1.3.2	Organiser une journée de sensibilisation des 100 hommes des médias sur la PR					X	X	X	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	A rechercher	SP ; GMP
2.1.3.3	Organiser une journée d'information et de sensibilisation des membres de la commission des mines sur la PR					X			500 000	-	-	500 000	A rechercher	SP ; GMP

2.1.3.4	Créer une base de données sur les propriétaires réels des entreprises minières et assimilées						X			10 000 000	-	-	10 000 000	A rechercher	SP ; GMP
2.1.3.5	Collecter les informations et renseigner la base de données						X	X	X	5 000 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000	A rechercher	SP ; GMP
2.1.3.6	Editer et distribuer le code minier 2015						X			10 000 000	-	-	10 000 000	PADSEM	MMCE
2.1.3.7	Organiser une conférence de sensibilisation de tous les acteurs du secteur minier, titulaire de titres miniers ou d'autorisations sur leurs obligations déclaratives relatives aux rapports ITIE et à la PR			X				X	X	500 000	500 000	500 000	1 500 000	A rechercher	SP-ITIE,
3	Axe 3 : Suivi de la prospection et de la production	Exigence 3								40 000 000	20 000 000	-	60 000 000		
3.1	Objectif 3.1 : Renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000 000	20 000 000	-	60 000 000		
3.1.1	Action 3.1.1 : Divulguer les activités de recherche et de production									-	-	-	-		
3.1.1.1	Réaliser la cartographie géologique à l'échelle 1/200 000		X	X			X	X		-	-	-	-	ETAT/PADSEM	BUMIGEB
3.1.1.2	Réaliser la cartographie hydrogéologique		X	X	X	X				-	-	-	-	ETAT	BUMIGEB,
3.1.1.3	Poursuivre la recherche minière		X	X	X	X				-	-	-	-	ETAT/PADSEM	BUMIGEB
3.1.1.4	Contrôler, suivre et évaluer les activités de recherche et d'exploitation des mines et des carrières		X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	ETAT	DGMG/DGC/ BUMIGEB
3.1.1.5	Diffuser l'information géo scientifique (impression, reproduction, stockage et vulgarisation)		X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	ETAT/PADSEM	BUMIGEB
3.1.1.6	Faire la promotion de l'exploration des substances énergétiques		X	X	X		X	X		-	-	-	-	PADSEM	BUMIGEB
3.1.1.7	Tenir un fichier à jour des sociétés minières en phase de recherche et les publier sur les sites du MEMC, de la Chambre des Mines, de l'ITIE-BF		X	X			X	X		-	-	-	-	-	MEMC
3.1.1.8	Divulguer les productions et les volumes d'exportations par région et par destination pour le raffinage dans les rapports ITIE		X				X	X		-	-	-	-	-	GMP,SP-ITIE,MEMC

3.1.2	Action 3.1.2 : Renforcer les capacités des acteurs								40 000 000	20 000 000	-	60 000 000		
3.1.2.1	Organiser quinze (15) ateliers d'information et d'échange sur les taxes et redevances minières dans quinze (15) zones minières		X	X	X	X			25 000 000	20 000 000	-	45 000 000		SP-ITIE, MEMC
3.1.2.2	Traduire en six (06) langues nationales, éditer et vulgariser une brochure sur les taxes et redevances applicables au secteur minier			X	X	X			15 000 000	-	-	15 000 000		SP, MEMC, OSC
3.1.2.3	Sensibiliser les artisans minières à la modernisation de l'exploitation, au passage à la semi mécanisée et au respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité au travail		X	XX	X	XX			-	-	-	-	ETAT	DGMG/ SYNDICAT DES ORPAILLEURS CONAPEM
3.1.2.4	Organiser de séances de formation et de sensibilisation sur l'utilisation des formules sur 30 sites d'orpaillage de 10 communes rurales			X	X	X			-	-	-	-	PADSEM	AFEMIB
3.1.2.5	Organiser et participer à des journées de promotion minière				X			X	-	-	-	-	ETAT/PADSEM	DGMG/SP-ITIE/OSC
3.1.2.6	Organiser et participer à des journées de promotion de substances de carrières				X			X	-	-	-	-	PADSEM	DGC/SP-ITIE/OSC
3.1.2.7	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement de l'exportation des substances de carrières		X	X	X	X	X		-	-	-	-	PADSEM	DGC
3.1.2.8	Sensibiliser et contribuer à l'organisation des petits exploitants des substances de carrières		X	X	X	X			-	-	-	-	ETAT	DGC
3.1.2.9	Traduire, éditer et vulgariser le catalogue de promotion des substances de carrières		X	X	XX				-	-	-	-	PADSEM	DGC
3.1.2.10	Contrôler la qualité des produits minières		X	X	X	X	X	X	-	-	-	-		BUMIGEB
4	Axe 4 : Collecte des revenus	Exigence 4							44 650 000	43 000 000	44 650 000	132 300 000		
4.1	Objectif 4.1 : Déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat		-	-	-	-	-	-	44 650 000	43 000 000	44 650 000	132 300 000		
4.1.1.	Action 4.1.1 : Améliorer la qualité des rapports ITIE								44 650 000	43 000 000	44 650 000	132 300 000		
4.1.1.1	Elaborer les études de cadrage pour la détermination des seuils de matérialité, 2016, 2017 et 2018				X	X	X	X	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	BUDGET DE L'ETAT	SP-ITIE,GMP

4.1.1.2	Elaborer les rapports ITIE-BF 2016, 2017et 2018 en veillant à publier chaque rapport portant sur l'année N au cours de l'année N+1				X	X	X	X	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	BUDGET DE L'ETAT	SP-ITIE/ GMP/
4.1.1.3	Former les acteurs chargés de remplir les formulaires de déclarations des paiements et des revenus					X	X	X	1 650 000	-	1 650 000	3 300 000	Budget de l'Etat	SP-ITIE
4.1.1.4	Produire et diffuser annuellement un rapport sur le transfert des ressources minières aux collectivités territoriales				X		X	X	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	Budget de l'Etat	SP,GMP,MMCE
4.1.1.5	Immatriculer fiscalement tous les détenteurs et titulaires de titres miniers	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGI
4.1.1.6	Collecter régulièrement les informations sur les quantités de minéral transporté ou d'hydrocarbures transportés enregistrées au niveau de SITARAIL par régie et les communiquer au GMP	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGI
4.1.1.7	Transmettre périodiquement les quantités de minerai exporté déclarées en douane au GMP	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGD
4.1.1.8	Collecter périodiquement auprès de COTECNA les données inspectées relative au minéral ou aux hydrocarbures et les communiquer au GMP	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGI
4.1.1.9	Collecter périodiquement auprès du CBC les informations enregistrées lors de l'enregistrement du fret relatives au transport de minéral ou d'hydrocarbures et les transmettre au GMP	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGI
4.1.1.10	Transmettre périodiquement au GMP le répertoire mis à jour des entreprises d'Etat intervenant dans le secteur minier, avec leur rôle, les activités précises menées, la nature et la valeur de leur contribution au budget de l'Etat	X	X	X	X	X	X		-	-	-	-	-	DGTCP
4.1.2.	Action 4.1.2 : Renforcer les capacités des acteurs								-	-	-	-		
4.1.2.1	Veiller à l'application de la réglementation en matière de commercialisation de l'or	X	X	X	X		X		-	-	-	-	ETAT	DGMG/BNAF

4.1.2.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la fraude dans la commercialisation de l'or		X	X						-	-	-	-	PADSEM	BNAF
4.1.2.3	Former les agents de la BNAF au circuit de la commercialisation de l'or, aux éléments constitutifs d'un acte de fraude et aux agents assermentés pour opérer l'acte de saisie				X	X				-	-	-	-	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP, MMCE
5	Axe 5 : Affectations des revenus	Exigence 5								1 500 000	38 000 000	31 500 000	71 000 000		
5.1	Objectif 5.1 : Rendre compte de l'utilisation des revenus		-	-	-	-	-	-	-	1 500 000	38 000 000	31 500 000	71 000 000		
5.1.1.	Action 5.1.1 : Collecter l'information sur l'utilisation des revenus									1 500 000	3 000 000	1 500 000	6 000 000		
5.1.1.1	Collecter et analyser les rapports communaux et régionaux sur l'utilisation des recettes provenant du fonds minier de développement local						X	X		-	1 500 000	1 500 000	3 000 000	A rechercher	SP-ITIE,GMP
5.1.1.2	Produire et vulgariser un rapport annuel sur les contributions sociales non obligatoires des entreprises minières		X				X			1 500 000	1 500 000	-	3 000 000	A rechercher	SP-ITIE,GMP
5.1.1.3	Opérationnaliser le comité du suivi de la perception et de la répartition du fonds minier de développement local		X							-	-	-	-		DGMG
5.1.1.4	Instruire le MATDSI de procéder à la relecture de la nomenclature budgétaire pour insérer une ligne consacrée aux recettes minières et à leur utilisation			X						-	-	-	-	-	GMP
5.1.2.	Action 5.1.2: Renforcer les capacités des acteurs									-	35 000 000	30 000 000	65 000 000		
5.1.2.1	Organiser treize ateliers d'information et d'échanges sur les transferts des revenus minières aux collectivités territoriales dans les treize régions						X	X		-	35 000 000	30 000 000	65 000 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP,MMCE
6	Axe 6 : Contribution sociale et économique	Exigence 6								6 500 000	57 500 000	52 500 000	116 500 000		
6.1	Objectif 6.1 : Améliorer les conditions de vie des populations		-	-	-	-	-	-	-	6 500 000	57 500 000	52 500 000	116 500 000		
6.1.1	Action 6.1.1 : Divulguer les informations relatives à la contribution sociale du secteur minier									6 500 000	9 500 000	9 500 000	25 500 000		

6.1.1.1	Vulgariser les rapports conjoints des ministères en charge des finances et des mines sur la gestion du fonds minier de développement local						X	X	-	3 500 000	3 500 000	7 000 000	A rechercher	SP,OSC,MINEFID
6.1.1.2	Vulgariser les rapports conjoints des ministères en charge des finances, des mines et de l'environnement sur la gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine				X	X	X		3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	A rechercher	SP,OSC,MINEFID
6.1.1.3	Produire et vulgariser un rapport annuel sur les contributions sociales non obligatoires des entreprises minières			X			X	X	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	A rechercher	SP-ITIE,GMP
6.1.1.4	Diligenter une étude sur les réalisations socio-économiques des sociétés minières		X						500 000	-	-	500 000	ETAT	DGMG/DGC
6.1.1.5	mettre en place une base de données sur les réalisations socio-économiques des sociétés minières							X	-	-	-	-		SP/ITIE
6.1.1.6	Elaborer un référentiel portant sur l'indemnisation des populations affectées par les activités minières	X	X	X	X				-	-	-	-		CHAMBRE DES MINES, DGI, DGUR (évaluation des investissements sociaux, équipement), Experts immobiliers
6.1.1.7	Elaborer un référentiel portant sur la RSE	X	X	X	X				-	-	-	-		
6.1.1.8	Transmettre périodiquement au GMP les analyses économiques et financières du secteur extractif faites par la banque centrale								-	-	-	-		BCEAO
6.1.1.9	Publier sur le site de l'ITIE-BF, du MINEFID et dans les rapports ITIE, les analyses économiques et financières du secteur extractif faites par la banque centrale								-	-	-	-		SP-ITIE
6.1.2.	Action 6.1.2 : Renforcer les capacités des acteurs								-	48 000 000	43 000 000	91 000 000		
6.1.2.1	Organiser quinze sessions d'information et d'échanges sur le fonds minier de développement local				X	X	X		-	35 000 000	30 000 000	65 000 000	A rechercher	SP ITIE

6.1.2.2	Organiser treize conférences publiques sur les niveaux d'exécution des fonds miniers de développement local existants dans les treize régions								X	-	13 000 000	13 000 000	26 000 000	A rechercher	SP-ITIE
6.1.2.3	Enquête sur les actions des compagnies minières entrant dans le cadre de la RSE									-	-	-	-		ORCADE
7	Axe 7 : Résultats et impact	Exigence 7								363 450 000	191 660 000	160 160 000	715 270 000		
7.1	Objectif 7.1 : Assurer la conformité de la mise en œuvre de l'ITIE au BF	-	-	-	-	-	-	-	-	363 450 000	191 660 000	160 160 000	715 270 000		
7.1.1	Action 7.1.1 : Renforcer le débat public sur la gestion du secteur minier									240 750 000	137 660 000	103 160 000	481 570 000		
7.1.1.1	Simplifier les 6ème et 7ème Rapports ITIE		X					X	X	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	Budget de l'Etat	SP-ITIE,GMP
7.1.1.2	Traduire les 6ème et 7ème Rapport ITIE en six langues		X					X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	PADSEM	SP-ITIE
7.1.1.3	Imprimer les rapports ITIE simplifié en français et en six langues nationales		X	X				X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE
7.1.1.4	Disséminer les Rapports ITIE,2014, 2015, 2016 et 2017 dans les 15 communes abritant des mines		X					X	X	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	PADSEM	SP-ITIE,GMP
										-	-	-	-	Budget national	
7.1.1.5	Produire et soumettre un rapport en conseil des ministres après adoption des rapports ITIE			X				X	X	-	-	-	-	PM	SP-ITIE
7.1.1.6	Organiser un séminaire gouvernemental sur le secteur minier et sur l'ITIE			X				X	X	5 000 000	-	-	5 000 000	PADSEM	SP-ITIE
7.1.1.7	Organiser une session d'information et d'échanges sur le secteur minier et sur l'ITIE au profit des parlementaires				X	X		X	X	7 500 000	10 000 000	10 000 000	27 500 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.8	Organiser cinq sessions d'information et d'échanges sur le secteur minier et l'ITIE au profit des universités publiques de Ouagadougou, Bobo, Koudougou, Fada N'Gourma et Ouahigouya			X	X			X	X	10 000 000	-	-	10 000 000	PADSEM	SP-ITIE

7.1.1.9	Organiser treize sessions de formation sur les questions minières et sur l'ITIE au profit des Gouverneurs, des Présidents des conseils régionaux, les hauts commissaires, des maires, des préfets, des responsables des services déconcentrés de l'Etat et des animateurs des médias locaux							X			-	15 000 000	-	15 000 000	A rechercher	SP-ITIE
											-	-	-	-		
7.1.1.10	Organiser treize conférences publiques sur les questions minières et sur l'ITIE au profit des treize régions du pays							X			15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.11	Produire une émission télévisuelle sur le secteur minier (y compris le code minier) en français et en trois langues nationales (4 émissions)							X			-	6 000 000	-	6 000 000	PADSEM	SP-ITIE
7.1.1.12	Produire onze émissions radios sur les questions minières et sur l'ITIE au niveau de onze zones minières		X	X	XX	X	X	X			4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	SP-ITIE
7.1.1.13	Produire un microprogramme en six langues sur les questions minières et l'ITIE							X			-	7 500 000	-	7 500 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.14	Diffuser le microprogramme en langues locales à diffuser dans les radios des quinze zones minières							X			-	6 000 000	-	6 000 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.15	Instituer un prix ITIE de la meilleure production journalistique sur la promotion de la transparence dans le secteur minier (1er prix = 1 000 000 + un trophée + 1 voyage à l'international)							X	X		7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.16	Réaliser des jeux radiophoniques en français et en langues locales sur les questions minières et sur l'ITIE sur quinze radios locales des quinze zones minières		X	X	XX	X	X	X			4 000 000	5 000 000	5 000 000	14 000 000	PADSEM (2017)	SP-ITIE
											-	-	-	-	A rechercher (en négociation avec les partenaires)	
7.1.1.17	Présenter des exposés sur les questions minières et sur l'ITIE lors des rencontres nationales (PROMIN, SEMICA, JNP, JNJ, SNC, SIAO, FESPACO, 11 Décembre...)		X	X	X	X					3 000 000	-	-	3 000 000	A rechercher	SP-ITIE

7.1.1.18	Organiser une cérémonie de lancement officielle de la mise en œuvre de la plateforme multi-acteurs d'Information et de Communication du Secteur minier (PMIC/SM) du Burkina Faso			X					8 000 000	-	-	8 000 000	A rechercher	SP-ITIE
7.1.1.19	Réaliser un débat télévisé d'une heure sur la contribution inclusive des femmes dans les industries extractives et comment accroître le leadership féminin dans le secteur						X		3 500 000	-	-	3 500 000	PADSEM	OSC AFEMIB
7.1.1.20	Réaliser les activités de sensibilisation et d'information sur la santé, l'hygiène, la sécurité et l'environnement soutenu par des débats + jeux radiophoniques autour de la problématique de l'orpaillage notamment sur les conditions de vie des femmes/filles et des enfants ; mesures à prendre pour l'appui accompagnement avant, pendant et après l'exploitation minière ; intérêt pour la stratégie de reconversion sur trente (30) sites miniers artisanaux de 10 communes rurales.			X	X	X	X	X	29 160 000	29 160 000	29 160 000	87 480 000	PADSEM (2017) ,	OSC AFEMIB
7.1.1.21	Organiser une rencontre sous régionale de réflexion sur l'amélioration de la contribution des femmes à la fourniture des biens et services aux compagnies minières					X			40 165 000	-	-	40 165 000	PADSEM	OSC AFEMIB
7.1.1.22	Faire un plaidoyer pour la prise en compte de la dimension genre dans la gestion du fond minier de développement local		X	X	X	X			36 985 000	-	-	36 985 000	PADSEM	OSC AFEMIB
7.1.1.23	Organiser 10 rencontres avec les communautés affectées sur 10 sites miniers autour du nouveau code minier et du fonds minier de développement local			X	X	X			5 425 000	-	-	5 425 000	OXFAM	OSC ORCADE
7.1.1.24	Organiser une conférence publique et des émissions sur les rapports annuels produits (conférences/débats, émissions					X			3 000 000	-	-	3 000 000	OXFAM	ORCADE
7.1.1.25	Informer et mobiliser les communautés pour la mise en place de cadres de concertation et de dialogue fonctionnels entre les compagnies minières et les communautés des sites miniers, sur dix (10) sites miniers			X					5 425 000	-	-	5 425 000	EIRENE	ORCADE

7.1.1.26	Mettre en place un comité de suivi de la perception, de la répartition et de gestion du Fonds minier de développement local au sein de la société civile			X					2 400 000	-	-	2 400 000	EIRENE	ORCADE
7.1.1.27	Organiser un deuxième atelier de formation des élus locaux, des populations et des OSC sur les opportunités à tirer de l'exploitation minière et le suivi des opérations des compagnies minières			X					4 690 000	-	-	4 690 000	EIRENE	ORCADE
7.1.1.28	Animer les cadres régionaux de concertation								2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000		MME/MATS
									-	-	-	-	Budget de l'Etat	
7.1.1.29	Organiser un débat télévisé sur la bonne gestion et la transparence dans le secteur extractif				X		X	X	3 500 000	-	-	3 500 000	A rechercher	GMP, SP-ITIE
7.1.1.30	Organiser une journée porte ouverte de l'ITIE-BF				X	X	X	X	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	A rechercher	GMP, SP-ITIE
7.1.1.31	Mettre en place un réseau de dix Clubs ITIE dans les universités et grandes écoles		X	X	X	X			10 000 000	-	-	10 000 000	PADSEM	SP-ITIE
									-	-	-	-		
7.1.2	Action 7.1.2 : Planifier et suivre la mise en œuvre de l'ITIE								122 700 000	54 000 000	57 000 000	233 700 000		
7.1.2.1	Adopter le programme d'activités 2017		X						-	-	-	-	-	GMP
7.1.2.2	Elaborer et adopter les programmes d'activités 2018, 2019 et 2020					X	X	X	-	-	-	-	PM	SP-ITIE
									-	-	-	-		GMP
7.1.2.3	Suivre la mise en œuvre du plan d'actions de la PMIC et produire un rapport trimestriel de suivi		X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	SP-ITIE
7.1.2.4	Organiser les sessions du Comité technique de Suivi du partenariat avec le G7 sur la transparence accélérée								1 700 000	-	-	1 700 000	Ambassade de France	SP-ITIE
7.1.2.5	Suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et produire un rapport trimestriel de suivi		X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	PM	SP-ITIE

7.1.1.6	Suivre la mise en œuvre de la feuille de route relative à la divulgation de la PR et produire un rapport trimestriel de suivi		X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	SP-ITIE
									-	-	-	-		
7.1.2.7	Organiser des missions de visite terrain dans les sociétés minières			X	X	X	X	X	6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000	PADSEM	SP-ITIE
									-	-	-	-	BUDGET DE L'ETAT	GMP
7.1.2.7	Elaborer les rapports trimestriels d'activités 2017, 2018, 2019		X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	PM	SP-ITIE
7.1.2.8	Elaborer les rapports annuels ITIE 2017, 2018		X	X			X	X	40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000	PM	SP-ITIE
									-	-	-	-		GMP
7.1.2.9	Adopter les rapports annuels ITIE 2016, 2017, 2018					X	X	X	-	-	-	-	PM	GMP
7.1.2.10	Organiser des ateliers annuels de mise à jour de la plateforme d'information et de communication sur le secteur minier en 2017, 2018						X	X	-	3 000 000	3 000 000	6 000 000		SP-ITIE
									-	-	-	-	Budget de l'Etat	GMP
7.1.2.11	Evaluer le plan d'action 2016-2018 de l'ITIE-BF en 2019							X	-	-	3 000 000	3 000 000	Budget de l'Etat	SP-ITIE
									-	-	-	-		GMP
7.1.2.12	Organiser des tournées de supervision des Comités locaux de l'ITIE-BF chaque année			X	X	X	X	X	10 000 000	2 000 000	2 000 000	14 000 000	Ambassade de France	SP-ITIE
									-	-	-	-	PADSEM	GMP
7.1.2.13	Organiser les ateliers de mise à jour du plan d'actions						X	X	-	3 000 000	3 000 000	6 000 000	PADSEM	SP-ITIE
									-	-	-	-	Budget de l'Etat	GMP
7.1.2.14	Réaliser une étude sur l'état des lieux de la perception de la population sur le secteur minier et l'impact de l'ITIE au Burkina Faso		X	X					15 000 000	-	-	15 000 000	PADSEM	SP-ITIE
									-	-	-	-		GMP
7.1.2.15	Réaliser annuellement deux études thématiques sur le secteur minier au Burkina Faso						X	X	50 000 000	-	-	50 000 000	A rechercher	SP-ITIE

									-	-	-	-		GMP
7.1.3	Action 7.1.3 Organiser la Validation								-	-	-	-		
7.1.3.1	Collecter la documentation utile pour la validation		X	X					-	-	-	-	-	SP-ITIE,GMP
8	Axe 8 : Fonctionnement et renforcement de capacités du SP-ITIE								108 500 000	105 000 000	105 000 000	318 500 000		
8.1	Objectif 8.1 : Assurer le fonctionnement du secrétariat national de l'ITIE	-	-	-	-	-	-	-	108 500 000	105 000 000	105 000 000	318 500 000		
8.1.1.	Action 8.1.1 : Gérer les ressources humaines								83 500 000	80 000 000	80 000 000	243 500 000		
8.1.1.1	Prendre en charge la rémunération du personnel du SP ITIE		X	X	X	X	X	X	65 000 000	65 000 000	65 000 000	195 000 000	Budget de l'Etat	MINEFID
8.1.1.2	Elaborer un plan de formation 2017-2019		X			X			3 500 000	-	-	3 500 000	Budget de l'Etat	SP
8.1.1.3	Former le personnel du SP ITIE-BF		X	X	X	X	X	X	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	Budget de l'Etat	SP,MINEFID
8.1.1.4	Participer aux rencontres internationales de l'ITIE		X	X	X	X			10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	Budget de l'Etat, ITIE International	SP-ITIE
8.1.2.	Action 8.1.2 : Gérer les ressources matérielles et financières								25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000		
8.1.2.1	Elaborer et faire adopter le budget 2018 de l'ITIE					X			-	-	-	-	PM	SP-ITIE
8.1.2.2	Acquérir du matériel roulant (deux véhicules 4x4 ,un bus de 35 places , une voiture berline et une moto)			X	X				25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	A rechercher	SP-ITIE
8.1.2.3	Réfectionner le siège et l'équiper de matériels et de mobiliers adéquats		X						pm	pm	pm	-	PM	MINEFID
8.1.2.4	Doter le Secrétariat permanent de l'ITIE-BF en personnel					X	X		pm	pm	pm	-	PM	MINEFID
	TOTAL								746 600 000	576 160 000	459 810 000	1 782 570 000		

ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PLAN D'ACTION 2017-2019

Exigences	Réf.	Intitulé de l'indicateur	Variables	Structure resp.	Désagrégation	Normes	Résultats						
							Référence	Réalizations			Cibles		
							2009	2014	2015	2016	2017	2018	2019
7	IP0	Indice de perception du secteur minier						AR	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP1	Niveau global de transparence				Conforme	Candidat	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
1	IP2	Nombre de sessions du comité de pilotage tenues		SP-ITIE			4	5	6	5	4	4	4
1	IP3	Taux de participation aux sessions du Comité de Pilotage par groupe d'acteurs		SP-ITIE		100%	AR	AR	82%	90%	100%	100%
1	IP4	Nombre de décisions prises par session		SP-ITIE		3	AR	AR	2	3	3	3
1	IP5	Nombre de comités locaux ITIE fonctionnels		SP-ITIE		15	AR	AR	0	3	10	15	15
7 et 1	IP6	Nombre d'activités de renforcement de capacités		SP-ITIE		AR	AR	3	2	4	3	3	3
2	IP7	Proportion d'autorisations et de titres miniers publiés		MEMC/ DGCM		AR	AR	AR	AR	50%	75%	100%
2	IP8	Nombre de sociétés minières ayant divulgué les noms de leurs propriétaires réels		SP-ITIE		AR	AR	AR	AR		1	5	

2	IP09	Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers octroyés		MEMC/DGCM		AR	AR	AR	AR	AR	50%	60%	70%
2	IP10	Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers non octroyés		MEMC/DGCM		AR	AR	AR	AR	AR	50%	40%	30%
3	IP11	Quantité d'or brut produit		MEMC/DGMG		AR	AR		AR	AR	AR	AR	AR
3	IP12	Quantité d'or brut produit et raffiné		MEMC/DGMG		AR	AR						
3	IP13	Type de minerais produits		MEMC/DGMG		AR	1	2			2	3 (zinc, or, manganèse)	3
3	IP14	Quantité produite par type de minerai		MEMC/DGMG		AR	AR	OR : 32,994 tonnes ZINC : 44742 tonnes	AR	AR	AR	AR	AR
4	IP15	Pourcentage d'écart entre les paiements effectués par les sociétés minières à l'Etat et les recettes de l'Etat provenant des recettes minières		SP-ITIE		1%	%	1,69%	AR	AR	1,50%	1%	0,75%
4	IP16	Proportion des recettes minières dans le budget de l'Etat hors financements extérieurs		MINEFID/DGB		AR	AR	16,6%	AR	AR	17%	18%	19%
4	IP17	PIB secteur minier		MINEFID/DGEP		AR	AR	6365,667 millions	AR	AR	AR	AR	AR

4	IP18	Proportion des recettes minières transférées aux collectivités territoriales		MINEFID / DGTCP		AR	AR	20%		20%	20%	20%	
5	IP19	Proportion de projets structurants financés à partir des recettes minières		MINEFID /DGB		AR	AR		AR	AR	AR	AR	
5	IP20	Nombre de projets structurants financés à partir des recettes minières		MINEFID /DGB		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
5	IP21	Montant des recettes minières alloué aux projets structurants		MINEFID /DGB		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
6	IP22	Superficies de terres réhabilitées		MEECC		AR	AR		AR	AR	AR	AR	
6	IP23	Nombre d'arrêtés de faisabilité ou de conformité environnementale délivrés		MEECC/ BUNEE		AR	AR	13	09	11	10	11	12
6	IP24	Nombre de Plan de Gestion Environnemental (PGES) suivis		MEECC/ BUNEE		AR	AR	03	05	08	10	11	12
6	IP25	Nombre d'inspections réalisées		MEECC/ BUNEE		AR	AR	05	10	21	10	15	20
6	IP26	Nombre de salles de classes construites		MENA		AR	AR		AR	AR	AR	AR	AR
6	IP27	Nombre d'emplois (directs et indirects) créés		MFPTPS		AR	AR	7287 (Dont 6829 nationaux)	AR	AR	AR	AR	AR

6	IP28	Nombre de forages réalisés		MEA		AR	AR		AR	AR	AR	AR	AR
6	IP29	Nombre de structures sanitaires réalisées et fonctionnelles		MEA		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR
6	IP30	Nombre de communes minières		MATDSI		AR	AR						
6	IP31	Pourcentage des exportations du secteur minier par rapport aux exportations totales		MINEFID / DGEP MCIA		AR	AR	63 ,1%	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP32	Nombre de débats publics animés par an sur la transparence du secteur minier		SP-ITIE		15	AR	10	13	15	15	15	15
7	IP33	Nombre de réformes faites					AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP34	Pourcentage de recommandations mises en œuvre		SP-ITIE		100%	AR	AR	AR	AR	70%	80%	90%
7	IP35	Nombre d'exigences satisfaites		SP-ITIE		7	AR	7	AR	AR	7	7	7
7	IP36	Nombre de plaintes		MATDSI		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR
7	IP37	Nombre d'incidents communautaires		MATDSI		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR

AR : A Renseigner

ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DES RESULTATS 2017-2019

Résultats	Indicateurs	Sources de données	Méthode de collecte	Fréquence de collecte des informations
Amélioration du fonctionnement du GMP de l'ITIE-Burkina	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions tenues du comité de pilotage - Taux de participation par groupe d'acteurs - Nombre de décisions prises par session - Nombre de comités locaux fonctionnels 	<p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p>		Annuelle
Publication des contrats et licences	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'autorisations et de titres miniers publiés - Nombre de sociétés minières ayant divulgué les noms de leurs propriétaires réels - Nombre de demandes de permis et d'autorisations octroyés - Proportion de demandes d'autorisations et de permis miniers non octroyés 	<p>MEMC/DGCM</p> <p>MINEFID/SP-ITIE</p> <p>MEMC/DGCM</p> <p>MEMC/DGCM</p>		Annuelle
Suivi et publication des quantités de production	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'or brut produit - Quantité d'or raffiné - Type de minerais produits - Quantité produite par type de minerai 	MEMC /DGMG		Annuelle

<p>Suivi des paiements des taxes, impôts et redevances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'écart des paiements entre les sociétés minières et les entités publiques - Proportion des recettes minières dans le budget de l'Etat hors financements extérieurs - PIB secteur minier - Proportion des recettes minières transférées aux collectivités territoriales 	<p>MINEFID/DGB</p> <p>MINEFID/DGEP</p> <p>MINEFID /DGTCP</p>		<p>Annuelle</p>
<p>Traçabilité de l'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets structurants financés à partir des recettes minières - Montant des recettes minières alloué aux projets structurants 	<p>MINEFID/DGB</p> <p>MEMC</p>		<p>Annuelle</p>

<p>Protection environnementale et amélioration des conditions de vie des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles de classes construites - Nombre d'emplois (directs et indirects) créés - Nombre de forages réalisés - Nombre de structures sanitaires réalisées et fonctionnelles - Superficie de terres réhabilitées - Nombre d'arrêtés de faisabilité ou de conformité environnementale délivrés - Nombre de PGES suivis - Nombre d'inspections réalisées 	<p>MENA/ DGESS/</p> <p>MJFIP/ DGESS/</p> <p>MEA/ DGESS/ MS/ DGESS/</p> <p>MEECC/ DGESS/</p> <p>MEECC /BUNEE</p> <p>MEECC /BUNEE</p> <p>MEECC /BUNEE</p>		<p>Annuelle</p>
<p>Engagement des parties prenantes dans la gouvernance du secteur extractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de débats publics animés par an sur la transparence du secteur minier - Nombre de plaintes - Nombre d'incidents communautaires 	<p>SP-ITIE</p> <p>MATDSI</p> <p>MATDSI</p>		<p>Annuelle</p>